

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais faire une brève déclaration au sujet de cette demande selon laquelle le ministre des Finances serait autorisé à créditer la Caisse d'assurance-chômage des sommes qui pourront être requises de temps à autre par la Caisse, le montant total des sommes à payer ne devant jamais dépasser 55 millions de dollars. Voilà l'objet du crédit L27e du budget de 1963-1964 pour faire face aux besoins, pendant l'année financière 1964-1965; ce crédit se trouve dans les crédits supplémentaires pour l'année financière terminée le 31 mars 1964.

La Caisse d'assurance-chômage, à la fin de l'année financière se terminant hier, enregistrait un solde déficitaire de 4 millions et demi de dollars. Chacun sait que les mois où les décaissements sont les plus élevés sont les mois d'avril et de mai, alors que les sorties dépassent ordinairement les rentrées. Par conséquent, le but de ce crédit est d'autoriser le ministre des Finances à effectuer des prêts à la caisse pour qu'elle puisse exercer sa fonction au cours des deux prochains mois; à mesure que les besoins des deux prochains mois seront connus par l'intermédiaire des agents du Trésor auprès de la Commission d'assurance-chômage, les demandes d'avances seront faites par la Commission.

Je puis ajouter que cette demande a été rendue nécessaire en raison d'une situation qui dure depuis longtemps, c'est-à-dire l'excédent annuel des sorties sur les rentrées, et si quelqu'un désire examiner le bilan de chaque année financière depuis 1957 jusqu'à maintenant, il se rendra compte que chaque année la caisse a subi une baisse considérable.

Il serait utile, je pense, de verser ces chiffres au compte rendu, car ils indiquent pourquoi la caisse est en pareille posture. Par exemple, au cours de l'année financière 1957-1958, elle a diminué de 130 millions; en 1958-1959, de 235 millions; en 1959-1960, de 134 millions; en 1960-1961, de 181 millions; en 1961-1962, de 118 millions; en 1962-1963, de 57 millions; et au cours de l'année financière terminée hier, de 14 millions, diminution de beaucoup inférieure à la moindre de celles que j'ai citées auparavant.

Le fait est que, l'an dernier, le comportement de la Caisse a traduit l'amélioration de l'emploi et du marché de la main-d'œuvre. Ainsi, en ces six derniers mois, les versements de prestations ont diminué, par rapport à l'année précédente, de quelque 14 p. 100, et les cotisations ont augmenté sensiblement, soit de 4 p. 100, par rapport au même semestre de l'année précédente.

Malgré l'amélioration de l'état de la Caisse, ce que nous ont légué les années précédentes

et la diminution de 14 millions l'année dernière ont entraîné un solde débiteur estimatif de 4.5 millions pour l'année financière terminée hier. Afin d'effectuer nos paiements au cours des deux prochains mois, nous demandons à la Chambre d'adopter ce poste. Lorsque le revenu dépassera les décaissements dans les mois à venir, nous nous rattraperons et une fois de plus la Caisse sera à flot.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, nous avons écouté la très brève déclaration du ministre du Travail faite avec une négligence affectée, dans l'espoir de minimiser la gravité de la situation présente; il est bien évident néanmoins que la Caisse est à sec. Évidemment, la Caisse s'est vidée bien des fois au cours des années précédentes, nous le savons tous; mais jamais encore n'avait-on essayé de le dissimuler. On a toujours eu comme principe de se présenter devant le Parlement pour exposer honnêtement les faits, pour que le Parlement puisse permettre de prêter de l'argent à la Caisse et que ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage n'en soient pas privés.

Le ministre du Travail entache toujours ses déclarations de propos politiques. Il remonte en arrière et déclare que la Caisse a vu ses fonds baisser au cours de ces années-là; d'autre part, il affirme que la situation s'est considérablement améliorée et que le chômage n'est plus un fait saillant au Canada. Pourquoi alors plus d'un demi-million de chômeurs canadiens touchent-ils des prestations d'assurance-chômage?

Je pense que le gouvernement a exercé des pressions sur le comité pour lui faire adopter ce budget supplémentaire des dépenses parce que c'était ce crédit-là surtout qu'il voulait faire adopter; nous nous posons beaucoup de questions à ce sujet. Il est facile de dire que le budget supplémentaire des dépenses fait l'objet d'une étude au Parlement depuis le 6 mars, jour où il a été déposé.

Il y avait un crédit de un dollar. A ce moment-là, le gouvernement avait certainement dû être informé par la Commission d'assurance-chômage que la Caisse s'épuisait et qu'il fallait une autorisation pour un prêt d'argent. Je ne serais aucunement surpris qu'il ait su la date précise ou approximative où la caisse serait à sec. Il aurait été si facile pour le gouvernement d'être honnête et franc! Jeudi dernier, il aurait pu déclarer au Parlement: «Nous avons besoin de ce crédit parce que la caisse s'épuise et que les prestations d'assurance-chômage ne pourront être versées.» Mais il a décidé de se tenir coi, et de demander que le comité adopte tous les crédits, y compris celui-ci,